

REUNION DU 4 FEVRIER 2013

L'an deux mille Treize, le vingt-cinq Janvier nous Guy VERIN, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le quatre Février de l'an deux mille treize, dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I) Informations du Maire

II) Administration générale – Finances

* Education Nationale :

- G.S. Lavisse/Richepin – retrait d'un poste : motion du Conseil Municipal
- Refondation de l'école : modification des rythmes scolaires
- Convention relative à l'organisation d'activités ou de sorties impliquant des intervenants extérieurs

* Convention d'objectifs - Ville/Comité des Fêtes

* Travaux d'agrandissement au CCAS (banque alimentaire) : maîtrise d'œuvre

* Cimetière – tarifs 2013

* Semaines de l'environnement 2012 : modification délib. du 3 Décembre 2012

* A.L.S.H : tarifs 2013

* A.L.S.H 2013 : recrutement et rémunération du personnel

* Période de vacances d'été 2013 : création d'emplois saisonniers

* Action sociale en faveur du personnel communal

* Collège C.Quentin – séjour de ski à Morzine : complément

* C.C.T.C – rapport annuel d'activités 2011

* Sinistre du 19.11.2012 – G.S. Lavisse : indemnité

III) Equipement – voirie - Urbanisme

* Bibliothèque-Médiathèque : acquisition mobilier et matériel informatique : résultats d'appels d'offres

* Aire campings cars : demandes de subvention

* Récapitulatif des marchés attribués en 2012

IV) Questions diverses

Le quatre Février de l'an deux mille treize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur la convocation et la présidence de Monsieur VERIN, Maire.

Etaient présents : MM. VERIN, Maire MM. LOISEAU. HOUACINE. FILLION Mmes PLOTTET. CAIL. M. MARECHAL. Adjts. MM. BOULEAU. DESCAMPS. MATOUGUI. DURSENT. Mmes HAUET. COCQUELET. MAHY. MM. SASTRE. MAILLET

Excusés : M. GENTE pouvoir à M. VERIN ; M. DILLENSCHNEIDER pouvoir à M. LOISEAU ; Mme SIMON pouvoir à M. DESCAMPS ; Mme FIECHA

Absents : MM. CHIMOT. BOITTE. Mme VIALE

Nomination du secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Monsieur BOULEAU est élu secrétaire.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion

La lecture du procès-verbal de la dernière réunion est faite sans observation.

Informations du Maire

- 1) Bureau élargi pour étude des budgets 2013 prévu mercredi 13 mars 2013 à 17 h
- 2) Prochaine réunion de Conseil Municipal le lundi 25 mars 2013 à 19 h
- 3) Mr le Maire informe les conseillers avoir reçu Mr BERTONI Philippe, nouveau directeur par intérim du Centre Hospitalier. Il précise que Mme MEYZA, Attachée d'administration hospitalière, est également nommée sur place à temps plein comme directrice adjointe.
- 4) Bibliothèque médiathèque : les travaux se terminent ; les élus doivent réfléchir sur l'organisation de l'inauguration. Mr le Maire ajoute que le vitrail acheté auprès de l'actuel propriétaire de l'Hôtel Pétion, vient d'être posé.
- 5) Le cross départemental des sapeurs pompiers a lieu cette année dans notre Ville : Samedi 9 février parcours ludique de l'Astrée
- 6) Réception des forains le 11 février 2013 à 19 heures (après la réunion du comité des fêtes)
- 7) Inspection gendarmerie : jeudi 14 février 2013 à 17 h – hôtel de ville

Informations des Adjointes et des élus :

Mr LOISEAU, commission affaires et animations sociales - fêtes :

L'Assemblée Générale de l'Association « Loisirs d'Été en Pays Nouvionnais » est prévue vendredi 8 février 2013 à 20 h à l'espace culturel.

Mme PLOTTET, commission tourisme - sports :

Précise qu'une réunion de travail sur le devenir des offices du tourisme aura lieu mercredi 13 février 2013.

Informe que l'étude de faisabilité de la piscine intercommunale a été réactualisée par la Commune de Communes de Thiérache du Centre

Mr SASTRE, conseiller municipal :

Donne compte rendu d'une réunion sur l'école intercommunale de musique qui s'est déroulée dernièrement à La Capelle.

Mme CAIL – Commission éducation – culture – jeunesse

Confirme les propos de Mr Sastre en précisant que l'école de musique intercommunale se met en place.

Ajoute que l'école d'harmonie souhaite proposer également des cours et un temps d'éveil musical.

La mise en place du projet « Toumback » (percussion corporelle) s'est bien déroulée comme convenu pendant la semaine du 14 au 18 janvier. Un spectacle sera proposé le 12 avril salle du tennis près du collège.

Ecoles Primaires : le retrait d'un poste d'enseignant est annoncé. Un courrier a été envoyé à Mr l'Inspecteur d'Académie.

Culture : programmation culturelle 2013 (ci-joint le programme) des dossiers de demande de subvention sont en préparation.

Mr MARECHAL Gérard – Commission finances – intercommunalité – administration générale

Création d'une société coopérative et participative composée de 25 salariés pour la poursuite de l'activité des abattoirs Pig Aisne (avec uniquement une prestation d'abattage).

4.02.2013/01

Education Nationale : G.S. Lavisser/Richepin – retrait d'un poste : motion du Conseil Municipal

Monsieur le Maire déclare qu'il a été informé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par courrier en date du 4 janvier dernier, du projet de retrait d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Lavisser/Richepin pour la rentrée scolaire 2013.

Monsieur le Maire réaffirme son opposition à tout retrait de poste d'enseignant et explique :

- ► Le nombre des naissances augmente tous les ans. Elles sont passées de 35 en 2006 à 45 en 2013 (une chute du nombre des naissances en 2002 à 26 semble justifier la baisse des effectifs que nous avons pu constater à la rentrée scolaire de septembre 2012). Nous observons un nombre croissant d'inscriptions en classes maternelles d'enfants venant de communes extérieures. A noter que nos écoles maternelles ont toujours accueilli les enfants de 2 ans.
- ► Malgré la crise que notre Pays supporte depuis plusieurs années, nous pouvons nous « féliciter » de l'excellente santé de nos entreprises locales : « la West Pharmaceutical Services » plus de 500 salariés et la « fromagerie Bongrain » (où est fabriqué le Maroilles FAUQUET) 350 salariés. Nous décomptons en effet plus de 1400 emplois salariés dans notre Ville d'environ 3000 habitants ! En ce qui concerne les données démographiques et pour satisfaire une forte demande un nouveau lotissement communal est en cours de réalisation : c'est une trentaine de nouvelles habitations qui seront livrées dans les prochains mois. D'autres permis de construire de maisons individuelles viennent également d'être accordés ces derniers mois et je viens de délivrer plusieurs certificats d'urbanisme qui augurent ainsi d'autres projets de construction.
- ► la perte d'un poste d'enseignant signifie la fermeture d'une classe et en conséquence une augmentation d'élèves par classe,
- ► l'augmentation du nombre d'élèves diminuerait la qualité d'enseignement et multiplierait le nombre de cours par classe,
- ► l'attention portée à chaque élève ne pourrait qu'être moindre,
- ► la fermeture d'une classe anéantirait tous les efforts de la municipalité, dégraderait l'enseignement avec la perte d'une qualité de transmission du savoir, de culture et de formation.

Monsieur le Maire tient également à rappeler :

- ► La Ville a investi d'importants moyens pour offrir une éducation de qualité dans les écoles et consacre toujours de ce fait une part importante du budget communal pour créer les conditions de la réussite scolaire de nos jeunes écoliers. Le montant total des dépenses d'investissement et de fonctionnement des trois dernières années pour nos classes a été d'un peu plus de 1 200 000 €uros. La Commune a alloué pour l'année scolaire 2012-2013 un peu plus de 90 €uros par enfant aux enseignants pour permettre de faire l'acquisition de fournitures scolaires, aider les coopératives, favoriser les projets communs, prendre en charge les frais de déplacement, permettre le départ d'élèves en classe de mer ; soit en frais de fonctionnement un peu plus de 28 000 €uros.
- ► De plus la liste ci-dessous, présente un inventaire exhaustif des mesures municipales volontaires et complémentaires dans le domaine de l'éducation :
 - L'accueil périscolaire
 - Un agent territorial par classe maternelle (la loi en prévoit 2 pour 3 classes)
 - Un parc informatique, avec connexion Internet, dans chaque groupe scolaire (totalement renouvelé en 2012)
 - Une restauration scolaire traditionnelle (des produits frais, locaux ou régionaux, préparés par notre cuisine municipale en liaison chaude ; un gage de qualité qui a un coût – notre restaurant municipal est le seul établissement de la région à posséder l'agrément européen)
 - Des animations pendant le temps inter-cantine
 - Un apport culturel assez important pour une ville de notre dimension avec un programme en direction des scolaires et des familles
 - Des spectacles offerts

Une remise de dictionnaires aux élèves de CM2

Des cours de chant choral, d'éducation musicale, de percussions avec le groupe toumback

Des cours de natation, d'éducation sportive

Des dispositifs pour la pratique de l'instruction civique et morale

Une Initiation à la pratique du Tennis

La prise en charge des frais liés à la participation des écoles aux activités culturelles suivantes : semaines régionales de l'environnement, lisons-écrivons, printemps des conteurs, cours hippiques

La prise en charge des frais de transports pour l'accèsion à des pôles culturels de proximité : familistère de Guise, Musée Matisse à Le Cateau-Cambrésis, par exemple.

Le libre accès à la bibliothèque municipale (construction en fin de réalisation et ouverture prochaine début 2013 : 1 million d'Euros d'investissement)

Un large tissu d'associations sportives et culturelles.

Peu de communes dans notre secteur mettent en place de tels services et actions en faveur de leurs élèves.

Mr le Maire insiste sur les efforts financiers de la ville pour garantir le maintien des services publics de l'Etat : avec la création d'une nouvelle gendarmerie dont le coût hors subvention a été à la charge totale des contribuables novionnais ! (les anciens bâtiments de la gendarmerie actuelle, propriétés du Conseil Général de l'Aisne, seront bientôt transformés en logements sociaux ! et par conséquent cette opération de réhabilitation entrainera l'arrivée de nouvelles familles) ; mais aussi sur la labellisation délivrée par Monsieur le Préfet de l'Aisne, représentant l'Etat, de notre Centre Communal d'Action Sociale en relais de services publics grâce à la signature d'une convention multipartite avec le pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales, la Sous Préfecture, la Mutualité Sociale Agricole et la Ville. Une maison de santé va également être bâtie près de notre centre hospitalier. Le collège de notre commune sera prochainement reconstruit par le Département et pourra accueillir 400 élèves.

Il ajoute que la politique actuelle du Conseil Municipal en faveur des jeunes peut être qualifiée de très dynamique : embauche d'un coordonnateur jeunesse, mise en place d'activités nouvelles avec projet pédagogique, réfection totale du stade municipal (500 000 Euros), création d'une médiathèque bibliothèque (1 million d'euros), restauration de la maison des jeunes, d'un terrain multisports. Il est prévu fin 2014, la construction d'un gymnase supplémentaire qui sera situé près du collège et des écoles primaires.

Cette politique familiale et éducative rend attractif notre ville et nos pôles scolaires : nous recevons désormais régulièrement et de plus en plus des demandes des habitants des communes rurales voisines qui désirent inscrire leurs enfants dans nos écoles.

Il aborde ensuite la réforme des rythmes scolaires qui devrait engendrer un surcoût d'environ 150 € à 200 euros par élève. Quelle autre commune de notre secteur pourra relever ce nouveau défi, pourra résoudre les problèmes « logistiques », pourra assurer toutes les activités périscolaires nouvelles qui en découleront ?

Les enfants accueillis seront donc plus nombreux que les statistiques actuelles le laissent envisager.

Mais l'aspect qui nous interpelle le plus c'est, au regard des résultats d'évaluation, que nous sommes dans un secteur qui souffre culturellement et qui mérite une attention particulière. Un nombre important d'élèves sont en difficulté scolaire. Le maintien de l'ouverture de la maternelle aux deux ans a compensé ce déficit mais la disparition de la classe « CLIS », il y a quelques années, a entraîné une scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires et alourdit les conditions de travail des enseignants.

Le Conseil Municipal déclare que la démarche de réduction du budget de l'éducation nationale au travers de la fermeture de classes a des répercussions néfastes sur l'avenir

des enfants d'une part en sacrifiant toute une génération d'enfants et d'autre part en réduisant ainsi le rôle de prévention de l'école.

Assurer une scolarisation des enfants dans les meilleures conditions nécessite que le service public de l'éducation nationale puisse pleinement remplir la mission confiée par l'Etat. Cela est encore plus réaliste alors que la crise que nous traversons impacte en premier lieu les catégories sociales les plus fragiles.

Les parents d'élèves, les habitants, la ville de Le Nouvion en Thiérache ne comprendraient pas une logique uniquement comptable alors que les groupes scolaires offrent une meilleure qualité de vie, d'éveil et d'enseignement aux enfants **et que les effectifs, comme le prouve le nombre des naissances constatées depuis 2006 en hausse constante, augmenteront de façon certaine dès la prochaine rentrée.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'abandonner sa décision de retrait de poste d'enseignant envisagé sur notre école élémentaire impliquant donc la fermeture d'une classe qui serait un coup dur pour les enfants, les familles, les enseignants et pour toute la commune.

4.02.2013/02

Education Nationale : refondation de l'école : modification des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe que le décret relatif à la réforme des rythmes scolaires en primaire a été publié samedi 26 janvier au Journal officiel. Ses 5 articles précisent les grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la prochaine rentrée.

L'article 4 confirme le report d'un mois, au plus tard le 31 mars du délai laissé aux communes pour décider du report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014. En ce cas, le Conseil Général doit être saisi (compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires) 20 jours avant au moins pour connaître son avis, soit au plus tard le 9 mars.

La semaine scolaire comprendra toujours 24 heures d'enseignement, mais réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. La journée scolaire sera limitée à 5h30 maximum et la demi-journée à 3h30. La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Deux types de dérogation sont possibles : le choix du samedi (plutôt que le mercredi matin) et la durée de la journée scolaire. Ces dérogations devront être justifiées par les particularités du projet éducatif territorial et offrir des garanties pédagogiques suffisantes.

C'est le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui arrête l'organisation de la semaine scolaire de chaque école, après examen des projets transmis par le conseil d'école intéressé ou la commune et après avis du maire.

Le décret prévoit que des activités pédagogiques complémentaires, du ressort des enseignants, peuvent être proposées aux élèves, sous forme d'aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage, d'aide au travail personnel ou d'une aide pour une activité prévue par le projet d'école, voire en lien avec le projet éducatif territorial.

S'agissant des activités périscolaires et pour faciliter l'organisation de ces activités, en favorisant des activités sportives, culturelles et artistiques, il est confirmé le

prochain assouplissement du taux d'encadrement des activités péri éducatives, de type accueil de loisirs sur le temps périscolaire. Mais cet assouplissement sera accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial. Quant au fonds de 250 millions, le ministre élargit le cadre prévu à l'origine puisque toutes les communes sans distinction auront une dotation de 50 euros par élève, à condition d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013 avec un complément de 40 euros par élève pour les communes éligibles à la DSU et la DSR cibles. Seules ces dernières continueront à en bénéficier en 2014, à hauteur de 45 euros par élève.

Toutefois, le coût à la charge de la Ville pourrait s'élever à 150 euros par an et par élève. C'est donc une somme de 48 000 euros, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques (base : 320 élèves) que la ville devra financer en année pleine. Cette dépense non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation très profonde de notre budget.

Au vu de ces éléments, des questions persistent :

Lieu des activités, écoles ou autres locaux ?

Qualification des encadrants ? Titulaires obligatoire du BAFA ?

Responsabilités des intervenants ?

Assouplissement du taux d'encadrement pour les centres de loisirs non exactement défini.

Interrogation sur les aides financières au-delà de 2015 ?

Monsieur le Maire précise que l'organisation à mettre en place nécessitera une large anticipation et réflexion en concertation avec les acteurs locaux (écoles, associations de parents d'élèves, associations culturelles et sportives...) et l'Inspection Académique. L'échéance de septembre 2013 semble trop juste pour une organisation sereine.

Pour ses raisons pratiques et financières,

Le Conseil Municipal considère, dans un premier temps qu'il est opportun de reporter la réforme à la rentrée de septembre 2014,

Demande l'avis du conseil général compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires,

Le Conseil Municipal pourra prendre sa décision définitive de reporter ou non l'application de cette réforme à la rentrée 2014 lors de sa prochaine réunion prévue le 25 mars 2013.

4.02.2013/03

Education Nationale : convention relative à l'organisation d'activités ou de sorties impliquant des intervenants extérieurs

Vu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'organisation d'activités ou de sorties impliquant des intervenants extérieurs pour nos écoles primaires,

Considérant que pour fixer le cadre de cette participation d'intervenants extérieurs rémunérés en milieu scolaire, il y a lieu de mettre en place une convention entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Aisne ;

Après sa lecture, Monsieur le Maire propose d'approuver la convention relative à l'organisation d'activités ou de sorties impliquant des intervenants extérieurs,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

La présente convention a une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties, avant le début de l'année civile, pour l'année scolaire suivante.

Les annexes I et II seront actualisées tous les ans.

4.02.2013/04

Convention d'objectifs – Ville/Comité des Fêtes

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes, association Loi 1901, a pour objet d'animer la ville.

Au regard du rôle du Comité des Fêtes et de l'intérêt communal de ses actions, la Ville de Le Nouvion en Thiérache souhaite lui apporter son soutien et notamment financier

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2010, l'autorité administrative attribuant une subvention au-dessus d'un seuil défini par décret doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire. Cette convention définit entre autre le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixe ce montant à 23 000 €.

Pour les années 2013-2014-2015, la subvention globale accordée par la Ville de Le Nouvion en Thiérache serait de **38 000** euros par an.

Il est donc indispensable de signer une convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes.

Après sa lecture, Monsieur le Maire propose d'approuver la convention d'objectifs avec le Comité des Fêtes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions pour l'association « Comité des Fêtes » dont ils sont membres à titre personnel ou en tant que représentant de la Ville : MM. LOISEAU.FILLION.MAILLET.DILLENSCHNEIDER. DURSENT. Mmes COCQUELET.MAHY.

Approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Les modalités de versements des subventions au titre de l'année 2013-2014 et 2015 sont décrites dans la convention qui est conclue pour cette durée de trois ans. Les versements seront imputées sur chaque budget correspondant au compte 65748.

4.02.2013/05

Travaux d'agrandissement au CCAS (banque alimentaire) : maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il serait judicieux d'agrandir le local du C.C.A.S sis 25, rue Théodore Blot afin d'y accueillir la banque alimentaire.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Autorise Monsieur Guy VERIN, Maire à lancer une consultation en vue de confier une mission de maîtrise d'œuvre complète, pour l'agrandissement d'un local au C.C.A.S 25, rue Théodore Blot sus-désignée, selon la procédure adaptée aux marchés en application des articles 28 & 74 du code des marchés publics.

4.02.2013/06

Cimetière – tarifs 2013

Considérant que face à l'évolution des pratiques funéraires et des mentalités, il convient de planifier des aménagements dans le cimetière et prochainement un espace destiné aux cavurnes ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

DECIDE :

***LA CREATION DE CONCESSIONS** d'une durée de **30 ans** et **50 ans** renouvelable, correspondant à une fosse pleine terre avec une surface 0.36 m2 pour une cavurne de 0.60 cm x 0.60 cm, pouvant accueillir plusieurs urnes (dès lors que les dimensions de ces dernières le permettent).

***DE FIXER LE PRIX** de la concession cinéraire cavurne à :

-90.00 € pour 30 ans

-150.00 € pour 50 ans

à compter de la date de ladite délibération.

4.02.2013/07

Semaines de l'environnement 2012 : modification délib. du 3 Décembre 2012

Reprenant sa délibération du 3 Décembre 2012, Monsieur le Maire précise que le programme LEADER est sollicité pour le cofinancement des semaines Régionales de l'environnement 2012 à hauteur de **55 %** du montant H.T. des sources de financement.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité
Prend acte de cette précision.

4.02.2013/08

A.L.S.H : tarifs 2013

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Novembre 2004,
Sur proposition de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Confirme l'ouverture d'un accueil de loisirs pendant les vacances d'Avril & Juillet 2013,

Décide que les tarifs resteront inchangés, soit :

	<u>Enfants du Nouvion</u>		
	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^e enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
goûter + animation	5.00 €	4.50 €	4.00 €
repas du midi + goûter	8.00 €	7.20 €	6.40 €
+ animation			
camp + animation	14.00 €	12.60 €	11.20 €
	<u>Pour les extérieurs</u>		
	<u>1^{er} enfant</u>	<u>2^e enfant</u>	<u>3^{ème} enfant</u>
goûter + animation	7.00 €	6.30 €	5.60 €
repas du midi + goûter	10.30 €	9.30 €	8.20 €
+ animation			
camp + animation	16.00 €	14.40 €	12.80 €

4.02.2013/09

A.L.S.H 2013 : recrutement et rémunération du personnel

Considérant que pour le bon fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la Ville en Avril & Juillet 2013, il y a lieu de recruter des agents chargés de l'encadrement et de l'animation :

* période Avril = **5**

* période Juillet = **9**

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Sur proposition de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide d'autoriser pour les mois sus-désignés le recrutement des agents temporaires :

«animateurs affectés à l'encadrement et à l'animation du A.L.S.H»

* Avril = 5

* Juillet = 9

Ces agents seront engagés à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel :

- Des adjoints d'animation de 2^e classe, pour les animateurs non diplômés, au 1^{er} échelon indice brut 297 – majoré 309
- Des adjoints d'animation de 1^{ère} classe, pour les animateurs diplômés, au 2^e échelon, indice brut 298 – majoré 310
(derniers indices connus)

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif 2013.

4.02.2013/10

Période de vacances d'été 2013 : création d'emplois saisonniers

Considérant que la mise en service du bassin de natation de la base de loisirs a été fixée au 1^{er} Juillet 2013 pour une période de 2 mois et que, pour la même période, les congés du personnel territorial nécessite le recrutement d'adjoints techniques occasionnels ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, notamment l'article 3,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser pour l'été 2013 le recrutement des agents temporaires suivants :

* **vingt** adjoints techniques 2^e classe auxiliaires à temps incomplet pour les mois d'été (juillet et août) qui seront spécialement affectés à l'entretien et au fonctionnement de la base de loisirs – secteur de la baignade et aux services techniques.

Ces agents seront engagés à durée déterminée et rémunérés sur la base du traitement mensuel d'un adjoint technique 2^e classe au 1^{er} échelon indice brut 297 – majoré 309 (derniers indices connus). Le nombre d'heures à effectuer sera déterminé en fonction des besoins du moment sans pouvoir dépasser 151,67 h/mois par agent.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Où le rapport de Monsieur le Maire et considérant les besoins des services,

Adopte les propositions qu'il contient ;

Autorise le recrutement temporaire des personnels nécessaires pour l'été 2013 (juillet et août) au service de la base de loisirs – secteur baignade et aux services techniques.

Les crédits seront prélevés sur le budget primitif 2013.

4.02.2013/11

2013 – Action sociale en faveur du personnel communal

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide d'accorder au personnel communal les subventions et allocations en vigueur pour les fonctionnaires et agents de l'Etat selon les tarifs fixés par la circulaire interministérielle et sur les prestations suivantes :

RESTAURATION :

- a) Prestation repas
- b) Séjours d'enfants
 - * **en colonies de vacances :**
 - enfants moins de 13 ans
 - enfants de 13 à 18 ans
 - * **en accueil de loisirs sans hébergement :**
 - journée complète
 - demi-journée
 - * **en maisons familiales de vacances et gîtes :**
 - séjours en pension complète
 - autres formules
 - * **séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif**
 - forfait pour 21 jours ou plus
 - pour les séjours d'une durée inférieure par jour
 - * **séjours linguistiques**
 - enfants de moins de 13 ans
 - enfants de 13 à 18 ans

4.02.2013/12

Collège C.Quentin – séjour de ski à Morzine : complément

Reprenant la délibération du 3 Décembre 2012,
Vu la lettre en date du 10 Janvier 2013 émanant de l'Equipe EPS du Collège Colbert Quentin sollicitant une aide financière complémentaire pour le séjour de ski à Morzine les Gets (74) du 10 au 16 Février 2013 pour 2 élèves.

Vu l'exposé de Madame CAIL Roselyne, Maire-Adjoint,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

Décide d'allouer une subvention complémentaire de 30.00 € /enfant, soit une somme totale de **60.00 €** à la Coopérative du Collège C.Quentin pour le voyage organisé du 10 au 16 Février 2013 à Morzine les Gets.

La dépense sera prélevée sur le budget 2013.

4.02.2013/13

C.C.T.C – rapport annuel d'activités 2011

Conformément à la loi Chevènement (loi n°99-586 du 12 Juillet 1999),
Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2011 de « Thiérache du Centre » – Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu d'activités de « Thiérache du Centre » – Communauté de Communes effectué par les délégués de la Commune,

à l'unanimité

Prend acte et n'émet aucune observation.

Dit que conformément à la réglementation, ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie.

4.02.2013/14

Sinistre du 19.11.2012 – G.S. Lavisse : indemnité

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité

accepte l'indemnité d'assurance « PACIFICA »- Nanterre (92) d'un montant de

105.54 euros TTC pour la détérioration d'un carreau au groupe scolaire Lavisse survenu le 19 Novembre 2012.

4.02.2013/15

Bibliothèque-Médiathèque : acquisition mobilier et matériel informatique : résultats d'appels d'offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation dans le cadre de la procédure adaptée, en application des articles 74-11 et 26-11 du code des marchés publics, a été lancée pour l'acquisition du mobilier et matériel informatique de la Bibliothèque-Médiathèque.

La réunion d'ouverture des plis a eu lieu le 13 Décembre 2012 par la commission d'appel d'offres qui a analysé les différentes propositions et a décidé de retenir les lots suivants :

*n°1 mobilier spécifique Bibliothèque – BC Intérieur SARL	125 991.38 €
*n°2 matériel informatique – RICOH France	18 436.00 €
*n°3 mobilier spécifique archives (rayonnage mobile) BRUYNZEEL Rangement SAS	16 000.00 €

Pour un montant HT de **160 427.38 €**.
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité, prend acte.

4.02.2013/16

Aire camping cars : subvention D.E.T.R

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de l'**ETAT**, pour l'aménagement d'une aire de camping cars, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de **30 %** du montant H.T. des travaux.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.
Le plan de financement est le suivant :

- coût de l'opération TTC =	81 841.80 €
H.T =	68 429.60 €
- Subvention D.E.T.R souhaitée (30 %)	20 528.88 €
- subvention « CDDL »	10 264.44 €
- subvention « FRAPP »	10 264.44 €
- subvention « F.C.C. »	13 685.92 €
- reliquat communal (+ TVA)	27 098.12 €

4.02.2013/17

Récapitulatif des marchés attribués en 2012

En application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices ; Le Maire informe le Conseil Municipal que les différents marchés passés en 2012 sont les suivants :

Objet du Marché	Date du Marché	Nom de l'attributaire	Code Postal	Montant HT
Réfection RD 26 rues Lavisse/Ridders	23 Janvier 2012	S.A GOREZ FRERES	02120	220 188.06 €
Mission de maîtrise d'œuvre Aménagement de la Salle Polyvalente et mise aux normes accessibilité	11 Mai 2012	Michel LEBLANC Architecte D.P.L.G	02260	70 652.17 €
Mobilier Médiathèque	13 Décembre 2012			
<i>Lot N°1</i>		<i>BCI</i>	<i>77420</i>	<i>125 991.38 €</i>
<i>Lot N°2</i>		<i>RICOH France</i>	<i>59260</i>	<i>18 436.00 €</i>
<i>Lot N°3</i>		<i>BRUYNZEEL</i>	<i>67201</i>	<i>16 000.00 €</i>

4.02.2013/18

Personnel territorial : recrutement pour besoin occasionnel

Considérant qu'en raison d'un surcroît de travail aux services techniques de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à l'unanimité

Crée un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, 35 heures par semaine, avec une rémunération afférente à l'échelon 1 de l'échelle 3, pour la période du 1^{er} Mars 2013 au 31 Mai 2013, renouvelable une fois, soit jusqu'au 31 Août 2013.

Questions diverses

Mr BOULEAU Franck

S'interroge sur les mesures de sauvegarde qu'il convient de prendre pour sécuriser les futurs utilisateurs de l'axe vert en direction de Buironfosse et la sauvegarde de ce patrimoine devant les dégâts qui inévitablement seront causés par les sangliers. La pose de grillages protégeant ce chemin vert paraît nécessaire. Par contre il serait opportun de connaître « la position » de Mr BADIN, propriétaire du massif forestier entourant notre propriété.

Mr le Maire répond en précisant qu'il transmettra un courrier à Mr BADIN pour l'informer de cette future pose de grillages de protection le long de notre axe vert.

Souhaite que soient étudiés les problèmes liés aux stationnements « sauvages » sur les trottoirs de la Rue Robert Degon (face à l'entreprise West Pharmaceutical Services).

Mr FILLION Joël désire suggère l'interdiction de stationnement des poids lourds rue des verriers.
